

## 10 Port-Gentil

Affaires sociales/Encadrement pédagogique des enfants déficients auditifs

## Enfin un enseignant spécialisé !



L'enseignant spécialisé, Thierry Nkoulou Obiang, donnant l'un de ses premiers cours.



Flora Carine Moussavou Bivika, directrice provinciale des Affaires sociales.

RAD

Port-Gentil/Gabon

**Thierry Nkoulou Obiang, professeur spécialisé pour enfants déficients auditifs, formé à l'Institut de formation des enseignants spécialisés et en langue de signes de Yaoundé au Cameroun, a pris sa classe lundi dernier.**

**FLORA** Carine Moussavou Bivika, ép. Dibata, directrice provinciale des Affaires sociales, est une chef aujourd'hui heu-

reuse. En effet, l'une de ses principales doléances, à savoir l'affectation d'un enseignant spécialisé en encadrement des sourds-muets, vient d'aboutir, avec l'affectation de Thierry Nkoulou Obiang.

Ce compatriote a été formé, durant 3 ans, à l'Institut de formation des enseignants spécialisés et en langue de signes de Yaoundé (Cameroun). Il a démarré son sacerdoce le lundi 7 janvier 2019 avec, pour l'instant, une dizaine d'apprenants

à sa charge. Mais le souhait de Mme Moussavou Bivika est de voir cet effectif augmenter, afin que la structure actuelle devienne une "école provinciale des enfants déficients auditifs de l'Ogooué-Maritime". Le site, pour accueillir cet établissement, est déjà réservé dans l'enceinte de la direction provinciale des Affaires sociales.

D'où l'appel aux parents ayant des enfants déficients auditifs, à se présenter à ses services,

situés non loin des "25 logements", pour leur prise en compte. L'objectif de l'établissement étant de parvenir à l'insertion sociale de ces enfants.

L'enseignant spécialisé est également formé en orthophonie (rééducation de la parole). « Parce que les sourds ne parlent pas. Dans la rééducation de la parole, il y a la démutisation qui correspond à l'initiation à la parole, et l'orthophonie qui est le perfectionnement de la parole », a expliqué M. Nkoulou.

En dehors des matières dispensées dans les programmes scolaires, il y aura des disciplines spécifiques. Comme la lecture labiale (qui consiste à amener l'enfant à lire sur les lèvres), car « il faut qu'il soit capable de communiquer avec l'entourage », la rééducation de la parole, la démutisation (initiation à la parole), l'orthophonie, l'éducation auditive (amener l'enfant à entendre), sans oublier le langage des signes.

A ce niveau, le souhait de

M Nkoulou est justement de voir la langue des signes être instituée dans les grandes écoles de formation. Pour qu'enfin notre pays dispose des enseignants formés dans cette langue.

Directrice provinciale des Affaires sociales, Flora Carine Moussavou est ravie de cet "apport". D'où ses remerciements à l'endroit de la tutelle qui a pris ce dossier à bras-le-corps. Même si beaucoup, reconnaît-elle, reste encore à faire.

## Audiovisuel/Télévision numérique terrestre (TNT)

## Les abonnés sevrés de plusieurs chaînes



TNT, les abonnés de Port-Gentil se disent abusés.

J.P.A

Port-Gentil/Gabon

**Une dizaine de chaînes interrompues sans qu'aucune franche explication ne soit fournie aux abonnés.**

**LES** abonnés de la Télévision numérique terrestre (TNT) sont en colère, du fait de l'interruption, depuis plusieurs jours maintenant, des chaînes comme : TV5 Monde, France 2, France 3, France 4, France 5, NT1, TF1, National Geo-

graphic, RTL9 et Nat Geo Wild. Causant ainsi un désagrément aux abonnés de la capitale économique du Gabon, visiblement désespérés face à cette situation. Selon un abonné, « ce qui fait le plus mal dans tout ça, c'est qu'aucune explication ne nous a été donnée par l'opérateur de l'audiovisuel incriminé, pour nous rassurer. Et cette situation dure depuis plusieurs jours. A croire que TNT ne dispose pas d'un service de communication digne de ce nom », note-t-il, visiblement agacé.

« On sait que certaines chaînes sont coupées, mais ce n'est pas à notre niveau ici à Port-Gentil. Seule notre direction à Libreville peut nous situer sur le rétablissement des chaînes interrompues. C'est peut-être à cause des travaux de maintenance qui s'effectuent actuellement à Libreville », a tenté d'expliquer un employé de l'agence locale TNT. Aussi, TNT devrait-elle communiquer sur ce désagrément, afin de calmer la pression qui monte auprès de ses abonnés port-gentilais.

## Le Billet

## Vous avez dit...racket ?

**GROGNE** chez les exploitants des taxis dans la commune de Port-Gentil. Réunis dernièrement en assemblée générale, ils ont menacé, apprend-on, de geler leurs activités (transport urbain) si les tracasseries policières auxquelles ils sont confrontés chaque jour ne baissent pas ou ne prennent pas fin.

Excédés, ils auraient saisi le gouverneur Patrice Ontina et le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, Jean-Pierre Bounoulou, afin qu'une solution soit trouvée face à ce phénomène persistant des contrôles intempestifs. Qui prennent, dit-on, de l'ampleur dans la cité pétrolière. Mais, ces deux personnalités parviendront-elles à trouver une issue à cette préoccupation ? Gageons !

Puisque la menace brandie par les "taximen" de la commune de Port-Gentil résulte d'une problématique réelle qui, selon eux, n'a que trop duré, malgré les nombreuses mesures initiées par les instances compétentes aux fins de lénifier la propension de certains éléments des corps habillés au goût du bakchich.

En la matière, d'aucuns se souviendront qu'à Libreville, en juin 2018, excédée par les nombreuses remarques gênantes et autres plaintes formulées à l'endroit de nombre de ses agents, la préfecture de police avait pris la décision d'expérimenter les fiches des "contraventions identifiables selon l'unité de police de verbalisation". Cela, dans le souci premier, avançait-on, de freiner la corruption active et passive dans l'ensemble du pays.

Mais, moins d'un an après, à ce qui se dit et s'entend, cette mesure qui se voulait ingénieuse et salutaire, n'aura duré que le temps d'une...accalmie. Les mauvaises habitudes étant restées intactes chez certains policiers et pandores affectés régulièrement sur le terrain.

Pour peu que la corruption, sous ses différentes facettes, soit devenue le "péché mignon" de nombre d'agents verbalisateurs qui préfèrent, à la place de la contravention, privilégier la "négociation" pour parvenir à un "petit arrangement". Une manière, dit-on, de couper la poire en deux.

Dents dehors, la préfecture de police avait prévenu : "tout contrevenant s'exposera à des poursuites judiciaires pour corruption active, comme le serait également l'agent verbalisateur pour corruption passive, conformément aux dispositions des articles 144 et 146 de notre Code pénal".

Dans la forme, la mesure, qui est toujours d'actualité, est bonne. Mais dans le fond, eu égard aux nouvelles récriminations mises en relief par les exploitants des taxis dans l'île Mandji, il va sans dire que le mal est profond et qu'il a encore, toutes proportions gardées, de beaux jours devant lui. Il est donc illusoire de croire que les tracasseries auxquels les "taximen" font face s'arrêteraient aussi subitement. Comme par un simple coup de baguette magique. Si tant est que la corruption, active ou passive, est devenue, à bien des égards, l'un des procédés les plus usités par certains agents verbalisateurs pour se mettre à l'abri du besoin, et s'en mettre plein les poches. Des comportements aux antipodes de l'éthique et de la déontologie de ces deux corporations que les gouvernants condamnent.

D'ailleurs, rien que pour le dernier semestre de l'année écoulée, confiait le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, dans son entretien à l'Union du 31 décembre 2018, une soixantaine d'agents ont été radiés des effectifs de la police nationale. Le principe directeur étant de dissuader les flics qui s'adonnent encore au racket.

Par Christian KOUIGA